Image not found or type unknown

Refus d'une succession en algerie

Par **Droit2015**, le **04/05/2015** à **13:18**

Bonjour Maître,

Suite au décès de mon père j'hérite en Algérie d'une entreprise, de biens Immobiliers et de comptes en banque.
Est il possible de refuser l'héritage ?
Si oui quelles en seraient les conséquences ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **domat**, le **04/05/2015** à **13:34**

bjr,
il faut vous renseigner sur un site juridique algérien ou auprès de professionnels du droit algérien.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés